



Demande de remboursement abonnement bus des écolières et écoliers

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Titulaire du compte pour remboursement :

IBAN :

Date et signature :

La copie de la facture d'achat et de l'abonnement doit nous parvenir en même temps que la présente demande.

Pour rappel

La commune rembourse CHF 200.-/par enfant et année scolaire pour les abonnements de bus pour le transport des écolières et écoliers.

Les conditions pour bénéficier de ce remboursement sont les suivantes :

- Habiter la commune de Lully ;
- Figurer dans la liste que l'école nous fournit ;
- Présenter l'abonnement acheter ;
- Présenter la facture.

Une fois ces éléments fournis, le remboursement sera versé sur le compte indiqué.